

CONCOURS D'INGÉNIEUR

INTERNE

SPÉCIALITÉ « INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION »

ÉPREUVE DE NOTE

Collectivité dans d'Ingédep

Le 18 juin 2025

Direction des systèmes d'information

Note à l'attention de Madame la Directrice des systèmes d'information d'Ingédep

Objet : L'intelligence artificielle et les enjeux associés pour les collectivités

Référence : Règlement UE 2014 / 1689

Depuis le lancement public de l'outil d'intelligence artificielle (IA) nommé Chatgpt en 2022, l'IA fait l'objet de toutes les attentions. L'accélération est telle que les collectivités sont amenées à réfléchir à son utilité, ses impacts sur les métiers et les évolutions à prévoir.

Bien qu'il puisse se poser comme le nouvel outil de l'action publique, l'IA questionne et divise parfois au sein des collectivités. Quels sont les gains potentiels et risques à sa mise en œuvre pour les services publics ?

Nous définirons dans une première partie ce qu'est l'IA, son cadre réglementaire ainsi que les outils et technologies existants et testés par des collectivités.

Puis, nous verrons quels sont les enjeux pour les collectivités en exposant les avantages et inconvénients de la mise en place d'une IA.

Enfin, nous proposerons par le biais d'une gouvernance de projet et d'un plan d'action, des solutions opérationnelles pour optimiser grâce à l'IA les recrutements annuels de 200 agents au sein d'Ingédep.

I) L'intelligence artificielle, c'est quoi ?

1 – Définition et cadre réglementaire

L'Intelligence Artificielle dite « l'IA » imite l'intelligence humaine pour résoudre des problèmes. L'IA peut d'abord être appelée comme « générative ». Elle est la force créative de l'IA dans la mesure où elle se base sur la génération du contenu nouveau (textes, images, vidéos, musique...). Elle utilise des réseaux de neurones artificiels et la machine learning. L'IA prédictive, quant à elle, est centrée sur l'analyse des données et la réalisation de prévisions futures. Elle utilise des modèles statistiques et des algorithmes de machine learning.

En somme, l'IA a des fortes capacités à traiter de gros volumes de données.

Au niveau du cadre réglementaire, entrera en vigueur en 2025, l'IA Act proposé par l'Union européenne.

Cette dernière proposera un cadre protecteur pour les citoyens. Il n'existe pas de cadre juridique sur l'IA en dehors de quelques usages spécifiques.

Il existe néanmoins le règlement (UE) 2024/1689 sur l'IA visant à protéger les utilisateurs sans compter le RGPD qui encadre l'IA.

2 – Les outils et technologies existants - Retours d'expériences des collectivités

Le plus connu des outils est ChatGPT d'OpenAI. Nous pouvons également parler de Delibia, outil utilisé dans le Loir-et-Cher comme outil de recherche dans une base de données des délibérations. Il est utilisé pour l'aide rédactionnelle comme la rédaction de compte-rendu. La métropole d'Orléans a mis en place un chatbot RH interne afin de traiter les sollicitations de niveau 1. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité la mise en place d'un chatbot pour accompagner les téléconseillers en charge de répondre aux usagers pour analyser en vidéo les plateaux des cantines ou des solutions pour prévenir d'une cyberattaque.

Au niveau des technologies, outre les algorithmes, on pourra relever les automatisations intelligentes qui imitent les comportements et l'intelligence humains. On citera les exemples de l'automatisation cognitive des processus métiers (outils BPM) ainsi que RPA (l'automatisation robotisée des processus). Enfin, les outils de reconnaissance faciale (ex : PARAFE) aide les services publics

II) Les enjeux pour les collectivités

1 – Les avantages et les bénéfices de la mise en place d'une IA

Bien qu'il le permette d'améliorer l'expérience de l'utilisateur, l'IA peut permettre de réduire considérablement l'empreinte énergétique du parc informatique dans les territoires. L'IA est capable de monitorer la consommation du parc informatique composant par composant et application par application. L'IA réduit l'impact de l'utilisation de l'appareil existant, allonge sa durée de vie et réduit donc l'impact de fabrication d'un nouvel appareil. Pour économiser de l'énergie, l'IA peut réduire la fréquence du processeur, optimiser les tâches informatiques, minimiser les transferts de données et éviter les opérations répétitives. De manière autonome, l'IA peut également réduire la luminosité de l'écran de travail, forcer la mise en veille, proposer à l'utilisateur des horaires d'arrêt et désactiver les périphériques pour réduire la consommation d'énergie des ordinateurs, l'IA peut réguler la vitesse des ventilateurs et empêcher une surchauffe.

L'IA permet de soulager les agents des tâches fastidieuses et répétitives. L'IA accélère les temps de décision elle permet de contribuer à rétablir l'égalité des droits, de mieux appréhender les réalités économiques et sociales et d'aider à l'accès aux droits et aux services (cas de France travail pour l'allocation chômage).

2 – Les inconvénients et risques de la mise en place d’une IA

L’IA et sa mise en place dans la collectivité interroge l’agent sur la reconnaissance professionnelle et l’impact sur ce sentiment d’être « dépossédé » de son savoir-faire. Deux autres impacts métiers concernant l’autonomie de l’agent et sa relation à l’usager et aux collègues se posent. La question de la fiabilité des données est également suggérée dans la mesure où l’IA peut délivrer des informations fausses.

L’IA porte atteinte à certaines libertés fondamentales : l’expression, de conscience, de manifestation, et la vie privée.

L’IA peut présenter des discriminations pour les populations ; Il faut veiller aux algorithmes qui reproduisent la subjectivité des données.

L’inconvénient de sa mise en place est également le risque d’intrusion informatique.

Avec la diffusion massive des applications, le coût énergétique et l’exploitation de l’IA est en forte hausse.

Après avoir défini et présenté l’IA et ses enjeux, nous proposerons des solutions opérationnelles pour mettre en place une IA afin d’optimiser la gestion des 200 recrutements annuels au sein d’Ingédep.

III) Des solutions opérationnelles pour la mise en place d’une IA dans la gestion RH des recrutement

1 – Mise en du projet et sa gouvernance

Dans un premier temps, un cahier des charges devra être rédigé en lien avec l’équipe projet. Cette équipe projet est composée d’un chef de projet informatique, de la directrice de la DSI, d’un chef de projet dédié expert IA référencé. Il devra être recruté dans le cadre du projet si le poste n’est pas créé. Le directeur des RH ainsi qu’un chef de projet RH seront également désignés. Le DPO pour la partie RGPD et protection des données sensibles RH participera au projet. Une fois l’analyse des besoins exprimés, un COPIL sera organisé entre ces différents acteurs afin de valider sa mise en œuvre. Le budget sera alloué par la collectivité. L’utilisation des données RH étant très sensibles, l’équipe projet pourra faire appel à des cabinets RH prestataires pour obtenir des retours d’expériences sur leurs processus internes de recrutement à l’IA. La DSI travaillera avec la DRH sur la faisabilité d’une liaison via une API pour relier le logiciel RH de la collectivité à une intelligence artificielle. Il faudra définir ce qui peut et doit être revu.

2 – Déroulé du plan d’actions

Après la première étape de diagnostic visant à analyser le processus actuel de recrutement annuel, l’équipe projet travaillera sur les axes d’améliorations à mettre en place dans cette gestion de recrutements. En seront déduits des indicateurs et des objectifs à mettre en œuvre et à faire valider en séance. Un grand travail de fond sera réalisé en interne pour faire comprendre aux agents ce qu’est l’IA et les avantages de l’intégrer dans cette gestion.

Un séminaire pourra être proposé sous forme d’atelier inter-directionnels afin d’échanger sur l’IA et présenter différents outils. Dès l’intégration de l’IA des phases de tests échelonnés sur une phase de 3 mois pourront être réalisées avec l’aide d’agents pour tester chatgpt en matière de recrutement ainsi que l’outil copilot. Ces retours de tests permettront de confirmer si les agents adhèrent au changement et si l’intelligence artificielle répond à ce besoin. Des enquêtes pourront être envoyées aux agents afin d’évaluer l’impact sur leur métier depuis l’intégration de l’IA. Un grand travail de suivi de communication sera mis en place pour ajuster si besoins sa mise en œuvre et garantir un rendement optimal. Si l’analyse des CV, la comparaison des CV et la proposition de

questions à l'entretien sont des automatismes validés, l'équipe projet pourra se déployer et travailler en continu sur d'autres proces.

En conclusion, l'intelligence artificielle semble apporter aux collectivités de nombreuses possibilités et avantages. Néanmoins, elle présente également des risques professionnels et personnels non négligeables. L'intégration de l'IA dans une collectivité est un travail de grande envergure au démarrage mais elle peut représenter un réel atout durable